



Portant sur l'autorisation d'un commerçant à occuper le domaine public

Le Maire de la ville de Laurabuc,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

VU le code de la voirie routière,

VU le code de commerce,

VU la demande en date du 14/10/2025, par laquelle Mme Élodie Bachelet gérante du commerce « Ô Petit Buc » sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer une soirée d'Halloween,

ARRETE

Article 1er : Mme Élodie Bachelet gérante du commerce « Ô Petit Buc » est autorisée à occuper le domaine public : dans le prolongement du 23 Rue de la Poste (selon plan ci-joint), en vue d'exercer la soirée d'Halloween et d'installer un barnum de 3x3 soit 9 m².

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable du vendredi 31 octobre 17h00 au 01 novembre 2025 02h00. Elle est personnelle, incessible.

Article 3 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : Une déviation sera mise en Place par la Rue Centrale (voir plan ci-joint). Des barrières de sécurité seront installées de part et d'autre du barnum afin de sécuriser les usagers ainsi que des véhicules devront être stationner devant ces barrières renforçant la sécurité des véhicules béliet.

Article 5 : La présente autorisation est révocable à tout moment, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 6 :

Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant De la brigade de Gendarmerie de Castelnaudary
- La Secrétaire de Mairie
- L'agent d'entretien

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'application du présent arrêté qui sera notifié à : Mme Élodie Bachelet gérante du commerce « Ô Petit Buc »

Pour extrait conforme, en mairie, le 27/10/2025



Par délégation de signature
L'Adjoint au Maire,
Olivier JURADO

